

VOUS QUITTEZ VOTRE LOGEMENT ? SUIVEZ LE GUIDE



Cristal Habitat & le locataire

Préparons ensemble votre départ pour penser à tout et éviter des déconvenues lors de la restitution de votre logement (nettoyage, travaux de remise en état, restitution des clés, etc.)

Je m'organise...

Notez ci-dessous les dates et étapes importantes.

moins
3 mois

DÉPÔT DU PRÉAVIS DE DÉPART

Préavis de départ :

À la date de réception de votre lettre de dédit, votre préavis de départ est de 3 mois. Il peut être réduit à 1 mois, sur justificatif, dans les cas suivants :

- Obtention d'un premier emploi, mutation professionnelle, perte ou nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi.
- Si votre état de santé, constaté par un certificat médical, justifie un changement de domicile.
- Si vous êtes bénéficiaire du RSA ou de l'AAH.
- Si vous bénéficiez de l'attribution d'un logement conventionné chez un autre bailleur.

ATTENTION —

Pendant la période du préavis :

- Vous restez redevable du paiement de votre loyer et des charges, même si vous quittez votre logement avant.
- Vous devez laisser l'accès au logement pour permettre aux futurs locataires de le visiter et aux entreprises de réaliser les diagnostics.

moins
3 sem.

FIXER L'ÉTAT DES LIEUX

Vous devez prendre vos dispositions pour remettre ce jour les clés, l'appartement devra être débarrassé de ses meubles et en bon état de propreté.

jour J

État des lieux (EDL) :

- En cas de dégradation du logement et des annexes ou d'usure anormale, la remise en état et le nettoyage vous seront facturés.

À titre d'exemple, l'ordre de coût des imputations est :

Rebouchage à l'enduit de trous de chevilles — 58 €/h

Nettoyage du logement — 31 €/h

Détartrage de la cuvette des WC — 16 €

Remplacement d'une prise électrique — 31 €

Clé manquante ou cassée — 31 €/unité

Prix à titre indicatif, non contractuels et révisés périodiquement (tarif avril 2017)

- Prendre un rendez-vous avec l'agence pour la visite conseil :

Notez ci-dessous la date de rendez-vous de la visite conseil

Cette visite gratuite vous aide à apprécier les réparations qui vous incombent.

Vous avez ainsi la possibilité d'effectuer vous même ces travaux avant la rédaction du document définitif et éviter de supporter des coûts importants à la restitution des clefs.

- Réaliser les éventuels travaux de remise en état et préparer l'état des lieux
- Résilier vos abonnements
- Prévenir les administrations de votre nouvelle adresse.
- Soucrire un service suivi de courrier de la Poste

- Prendre un rendez-vous pour l'EDL en appelant votre agence :

Notez ci-dessous la date de rendez-vous EDL

Votre présence est obligatoire lors de l'état des lieux. En cas d'impossibilité, vous devez donner une procuration à une personne de votre choix.

- Penser à emmener vos encombrants à la déchetterie

VOUS AVEZ DES OBJETS À ÉVACUER ?

Cristal Habitat a négocié des tarifs avec Bon Débarras Services : 60 euros pour 3 objets.

04 79 96 41 05 / se présenter comme locataire Cristal Habitat

plus
1 mois

SOLDE DE TOUT COMPTE



Réalisé dans un délai de :

- 1 mois en l'absence de dégradations constatées sur votre état des lieux,
- 2 mois si constat de dégradations.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES —

Pour tout renseignements : [04 79 71 88 41](tel:0479718841)

Solde de tout compte

- = votre dépôt de garantie
- éventuelle dette en cours
- éventuels travaux de remise en état
- clés non restituées
- +/- charges calculées au prorata du temps d'occupation.

Pour le chauffage

Selon votre date de départ :

- Nous vous remboursons (départ automne)
- Vous nous devez de l'argent (départ hiver/printemps)

INFORMATIONS CONCERNANT VOS RÉSILIATIONS



ABONNEMENT EAU FROIDE

Sur Grand Chambéry uniquement, vous devez résilier votre abonnement 15 jours avant votre départ auprès du service des eaux de Chambéry.

- Par écrit : Grand Chambéry service des Eaux 298 rue de Chantabord CS82618 73 000 Chambéry
- Par téléphone : 04 79 96 86 70
- Sur le site internet : www.grandchambery.fr rubrique mon contrat d'eau



ABONNEMENT EAU CHAUDE SCDC

Vous devez résilier votre abonnement auprès de la SCDC de Chambéry.

- Par écrit : SCDC
193 rue de Pré Demaison B.P 49413
73 000 Chambéry Cedex 9
- Par téléphone : 04 79 69 92 60
- Par mail : brigitte.matecki@engie.fr



ABONNEMENT GAZ

Vous devez résilier votre abonnement auprès de votre fournisseur de gaz.

Votre fournisseur est ENGIE :

- Par téléphone : 09 69 36 05 73



ABONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Vous devez résilier votre abonnement auprès de votre fournisseur d'électricité.

Si votre fournisseur est EDF :

- Par téléphone : 09 69 32 15 15
- Sur le site internet : www.edf.fr